



Número de Révision: 006.0

Date de sortie: 04/03/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE LB 8017 known asLOCTITE MOLY DRY FILM 1.3LB EN	Numéro IDH:	233501
Type de produit/utilisation recommandée:	Pâte anti-soudure en aluminium	numéro d'item	39896
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER:	H226 - LIQUIDE ET VAPEURS INFLAMMABLES. H304 - PEUT ETRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PENETRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. H335 - PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES. H336 - PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES. H351 - SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER LE CANCER. H361 - SUSCEPTIBLE DE NUIRE A LA FERTILITE OU AU FŒTUS. H373 - RISQUE PRESUME D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.
----------------	--

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	3
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
CANCEROGENICITE	2
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	2
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANES CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	2
DANGER PAR ASPIRATION	1

PICTOGRAMME(S)

Numéro IDH: 233501

Nom du produit: LOCTITE LB 8017 known asLOCTITE MOLY DRY FILM 1.3LB EN



Conseils de prudence

Prévention:

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes.
Interdiction de fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser une installation anti-déflagrante.
P242 - Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 - Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation.
P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.

Intervention:

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 - En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.

Stockage:

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination:

P405 - Garder sous clef.
P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Disulfure de molybdène	1317-33-5	10 - 30
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	10 - 30
Graphite	7782-42-5	10 - 30
mésitylène	108-67-8	5 - 10
propylbenzène	103-65-1	5 - 10
Toluène	108-88-3	5 - 10
Hydrocarbures arom. C8-10<0,1%benzene	64742-95-6	5 - 10
Xylenes	1330-20-7	1 - 5
1,2,3-triméthylbenzène	526-73-8	1 - 5
Cumène	98-82-8	0.1 - 1
Ethylbenzène	100-41-4	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Appeler un médecin.
Contact avec la peau:	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver à l'eau savonneuse. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
Ingestion:	Ne pas faire vomir. L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone. Ne pas utiliser un jet d'eau de volume élevé.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Porter un appareil respiratoire autonome avec un masque plein visage fonctionnant à un mode à pression sur demande ou pression positive. Porter un vêtement de protection totale.

Feu inhabituel ou risques d'explosion: S'approcher du feu dos au vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits toxiques de la décomposition. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

Produit ou gaz issus de la combustion: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Vapeurs irritantes. Des fumées toxiques.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage: Assurer une aération et une ventilation suffisantes. Enlever toute source d'ignition. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer la matière déversée. Éviter de créer de la poussière. Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. S'assurer que les contenants sont bien connectés à la terre avant l'utilisation ou le transbordement de la matière. Consulter la section 8.

Stockage: Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Disulfure de molybdène	10 mg/m3 TWA (en Mo) Fraction inhalable. 3 mg/m3 TWA (en Mo) Fraction alvéolaire. 0.5 mg/m3 TWA (en Mo) Fraction alvéolaire.	15 mg/m3 PEL (en Mo) poussière totales 5 mg/m3 PEL (en Mo)	Rien	Rien
1,2,4-Triméthylbenzène	10 ppm TWA	Rien	Rien	Rien
Graphite	2 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales 5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales	Rien	Rien
mésitylène	10 ppm TWA	Rien	Rien	Rien
Toluène	20 ppm TWA	200 ppm TWA 300 ppm Ceiling 500 ppm MAX. CONC 10 minutes	Rien	Rien
Hydrocarbures arom. C8-10<0,1%benzene	(PEAU) (exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales) Non-aérosol. 200 mg/m3 TWA (exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales) Non-aérosol.	Rien	Rien	50 ppm
Xylenes	20 ppm TWA	100 ppm (435 mg/m3) PEL	Rien	Rien
1,2,3-triméthylbenzène	10 ppm TWA	Rien	Rien	Rien
Cumène	5 ppm TWA	50 ppm (245 mg/m3) PEL (PEAU)	Rien	Rien
Ethylbenzène	20 ppm TWA	100 ppm (435 mg/m3) PEL	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permmissibles.

Protection respiratoire:

Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134). Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux:

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

Protection de la peau:

Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Gris
Odeur:	d'Aromatique
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non applicable, Le produit est non soluble (dans l'eau)
Pression de vapeur:	31 hPa (20 °C (68°F)) 127 hPa (50 °C (122°F))
Point / zone d'ébullition:	76 - 168 °C (168.8 - 334.4 °F)aucun(e)
Point/domaine de fusion:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Densité/Densité relative::	1.5103
Densité de vapeur relative:	> 1 20 °C Hlus lourd que l'air.
Point d'éclair:	29 °C (84.2 °F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	0.9 %
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	7 %
Température d'auto-inflammation:	Indéterminé
Inflammabilité:	Liquide inflammable
Taux d'évaporation:	Plus lent/e que l'acétate de butyle
Solubilité:	Non ou peu miscible Eau
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	48.79 %; 637 g/l
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	0.63 mm2/s
Caractéristiques de la particule:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Néant dans des conditions normales de traitement.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Vapeurs irritantes. Des fumées toxiques.
Produits incompatibles:	Oxydants. Des acides forts et des bases fortes. Peroxyde d'hydrogène. Agents réducteurs. Alcalis.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Exposition prolongée à la chaleur. Stockez loin des matériaux incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Dépression du système nerveux central, incluant étourdissements, somnolence, fatigue, nausées, maux de tête et évanouissement. Peut irriter les voies respiratoires. Peut être nocif si inhalé.
Contact avec la peau:	Entraîne une irritation de la peau. Le contact prolongé ou répété peut entraîner l'assèchement de la peau.
Contact avec les yeux:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion:	Le risque principal d'ingestion se trouve par aspiration dans les poumons, entraînant une pneumonite.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Disulfure de molybdène	Rien
1,2,4-Triméthylbenzène	Oral LD50 (Rat) = 6.0 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 3,160 mg/kg
Graphite	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2,000 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2,000 mg/m3
mésitylène	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 24,000 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 10,200 mg/m3
propylbenzène	Oral LD50 (Rat) = 6,040 mg/kg
Toluène	Oral LD50 (Rat) = 2.6 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = 12,124 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 12.5 - 28.8 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 25.7 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 28.1 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 30 mg/l
Hydrocarbures arom. C8-10<0,1%benzene	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,610 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 7,630 mg/m3
Xylenes	Oral LD50 (Rat) = 6,670 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 3,523 - 8,600 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 4,300 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 43 g/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 6580 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 6247 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 5922 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 6700 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 6350 ppm
1,2,3-triméthylbenzène	Rien
Cumène	Oral LD50 (Rat) = 2.91 g/kg Oral LD50 (Rat) = 1,400 mg/kg
Ethylbenzène	Oral LD50 (Rat) = 5.46 g/kg Oral LD50 (Rat) = 3,500 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 17,800 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 4000 ppm

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Disulfure de molybdène			
1,2,4-Triméthylbenzène	Irritant		Système nerveux central Respiratoire
Graphite			Poumon
mésitylène	Irritant		Système nerveux central Respiratoire
propylbenzène	Irritant		Système nerveux central Reins Foie
Toluène	Irritant		Comportemental Cardiaque Système nerveux central Développemental Oreille
Hydrocarbures arom. C8-10<0,1%benzene	Irritant		

Xylenes	Irritant		Cardiaque Système nerveux central Reins Foie
1,2,3-triméthylbenzène	Irritant		Système nerveux central Sang Poumon
Cumene	Irritant		Système nerveux central Poumon
Ethylbenzene	Irritant		Système nerveux central

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Disulfure de molybdène	Non	Non	Non
1,2,4-Triméthylbenzène	Non	Non	Non
Graphite	Non	Non	Non
mésitylène	Non	Non	Non
propylbenzène	Non	Non	Non
Toluene	Non	Non	Non
Hydrocarbures arom. C8-10<0,1%benzene	Non	Non	Non
Xylenes	Non	Non	Non
1,2,3-triméthylbenzène	Non	Non	Non
Cumene	Anticipation raisonnable d'être carcinogène humain	Groupe 2B	Non
Ethylbenzene	Non	Groupe 2B	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: PEINTURES
 Division: 3
 Numéro d'identification: UN 1263
 Groupe d'emballage: III

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Paint
 Division: 3
 Numéro d'identification: UN 1263
 Groupe d'emballage: III
 Exceptions: ID8000, (Pas plus de 500 ml), Peut être considéré produit de consommation

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: PAINT (1,2,4-Triméthylbenzène, Solvent Naphtha (Pétroleum), Light Aromatic)
 Division: 3
 Numéro d'identification: UN 1263
 Groupe d'emballage: III
 Polluant marin: 1,2,4-Triméthylbenzène, Solvent Naphtha (Pétroleum), Light Aromatic

Exceptions:

Quantité limitée (pas plus de 5 kg).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES:

Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b):

Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 2,3,5,8,9,10,11

Préparé par:

Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie:

04/03/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.